

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers
en exercice : 30
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le sept novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 octobre 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

GARDANT Josette (CCVAI)

POUVOIRS :

PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MURON Marie-Christine (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) représenté par LELEU Pascal (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

CLEMENT Françoise (CCVAI)

OBJET : Renouvellement de la convention pour le soutien au fonctionnement de la base nautique

Date de transmission de l'acte: 12/11/2024

Date de reception de l'AR: 12/11/2024

042-244200614-DE2024_00711_16-DE

A G E D I

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la présente convention soumise au vote du Conseil Communautaire a pour objet de fixer les modalités pratiques, techniques et financières permettant à la CCVAI de cofinancer des dépenses sous maîtrise d'ouvrage de CoPLER pour apporter le soutien au fonctionnement de la Base Nautique.

La CCVAI devra rembourser à la CoPLER une partie des charges de fonctionnement, proportionnellement au nombre d'habitants de la collectivité soit pour la CCVAI à hauteur de 29,5 %

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article 1 : SE DECLARE favorable au renouvellement de la convention pour le fonctionnement de la base nautique

Article 2 : AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces en lien avec cette opération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 07/11/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
CLEMENT Françoise (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 12/11/24
et de la publication le : 12/11/24*
Le Président,



Date de transmission de l'acte: 12/11/2024
Date de reception de l'AR: 12/11/2024
042-244200614-DE2024_00711_16-DE
A G E D I